



**NAMUR  
CAPITALE**

**Conférence de presse**

**PLAN COMMUNAL  
MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**



## Le défi de la sobriété énergétique

Enjeu sociétal > accélérer les transitions  
Enjeu communal > +130% des coûts en 2023

# Mesures d'économies d'énergie

- **A. Mesures à court terme** permettant une mise en œuvre rapide avec des effets dès cet hiver  
⇒ passeront par
  1. des changements de comportements et de pratiques
  2. des interventions techniques « légères » ou de la « programmation »
  3. d'autres principes d'actions
- **B. Mesures à long terme** pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et infrastructures
- **Les mesures visent tous les agents de la Ville, du CPAS, de la Zone de Police et les entités paracommunales**

# A. Mesures à court terme

## 1. Changement de comportements et de pratiques

- Couper les ordinateurs et tous les périphériques en dehors des périodes d'utilisation (écrans, chargeurs, imprimantes...)
- Couper l'éclairage en dehors des périodes d'utilisation
- Fermer systématiquement les portes et fenêtres
- Couper le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes
- Couper les chauffe-eau en dehors des heures nécessitant de l'eau chaude (temps de midi principalement)
- Retirer les électroménagers privés et interdire les chaufferettes
- Désigner un référent énergie (par service / bâtiment / école...) pour la mise en place et le suivi/contrôle de ces mesures

# A. Mesures à court terme

## 2. Changements nécessitant des interventions techniques

- Baisser la température « ressentie » à 19° (real feel) dans les bureaux
- Baisser la température dans les écoles, les halls sportifs, le Grand Manège, la Bourse, les Abattoirs, le Théâtre
- Baisser globalement et automatiquement la température dans l'ensemble des bâtiments en dehors des périodes d'occupation
- Optimiser la régulation du chauffage de tous nos bâtiments
- Optimiser l'occupation des locaux pour réduire le chauffage et l'éclairage
- Couper la climatisation dans les bâtiments sauf pour certains locaux spécifiques (ex: salle informatique)
- Calorifuger les tuyauteries de chauffage et d'eau chaude qui ne le sont pas

# A. Mesures à court terme

## 2. Changements nécessitant des interventions techniques

- Cadastrier le simple vitrage pour prioriser les changements
- Cadastrier les déperditions de chaleur sous les portes qui donnent vers l'extérieur
- Supprimer l'éclairage de nuit dans l'HDV et bureaux divers et/ou placement d'éclairages automatiques au passage du gardien
- Examiner la possibilité de coupures automatiques des ordinateurs ou de certaines prises
- Remplacer systématiquement les boilers dans les logements de la RF par de plus petits formats avec minuteur
- Plan d'action sobriété dans les écoles et crèches, avec la Sonefa, dans le respect des normes en vigueur

# A. Mesures à court terme

## 2. Changements nécessitant des interventions techniques

- Concernant l'éclairage public :
  - La modification de la programmation de l'éclairage public et de l'éclairage patrimonial est à l'étude (ORES)
  - ORES propose aux communes de couper l'éclairage public et décoratif de minuit à 5h, du 1 novembre au 31 mars
- Concernant l'éclairage patrimonial de la Citadelle : coupure une heure plus tôt

# A. Mesures à court terme

## 3. Autres principes d'actions

- Fêtes de fin d'année :
  - Illuminations fêtes de fin d'année 2022 :
    - Evaluer ce qui pourrait être fait techniquement pour ne laisser allumé qu'une partie de la journée
    - Réduire de la période d'illumination
  - Patinoire :
    - Une réflexion est en cours avec l'opérateur pour évaluer la possibilité de mettre en place une alternative à la patinoire de glace



# A. Mesures à court terme

## 3. Autres principes d'actions

- MR et MRS du CPAS : envisager de recourir au fonds d'investissement « Wallonie santé » pour les investissements en énergie et le plan sobriété
- Faire réaliser un audit énergétique des 30 bâtiments les plus énergivores
- Recourir au mécanisme de tiers investisseurs pour des travaux d'efficacité énergétique

## **A. Mesures à court terme**

### **4. Actions/impositions concernant des tiers (commerces, bureaux et autres institutions...)**

- Couper l'éclairage de nuit dans les commerces et les bureaux
- Eteindre les enseignes lumineuses
- Imposer la fermeture des portes des commerces pour éviter les déperditions de chaleur

## B. Mesures à long terme

- Travailler sur les enveloppes des bâtiments :
  - plan isolation et châssis (PIV / UREBA) suite aux recommandations des audits réalisés
- Travailler sur les techniques de chauffage :
  - plan chaudières (PIV)
- Travailler sur les techniques d'éclairage des bâtiments :
  - remplacement systématique des éclairages par du LED intelligent

## C. Mise en œuvre

- Pour les mesures « changement de comportements » :
  - coordination par le GLACé via le SACE
  - communication via la cellule BEST (fiches thématiques,...)
- La faisabilité des mesures proposées doit préalablement être évaluée par les services concernés
- Les interventions « techniques » devront ensuite être rapidement programmées par les départements concernés (essentiellement le DBA, et le DVP pour ce qui concerne l'Eclairage public)